



Travailler en france avec un titre séjours allemand

Par **Kram**, le **03/03/2008** à **23:01**

Mon amie a un titre de séjours allemand. Elle veut venir vivre et travailler en France. Est-ce que qu'elle peut travailler en France avec son titre séjours allemand ? Si non, pourquoi ? Quelles sont les démarches à faire ? etc

Je vous remercie par l'avance de vos réponses

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2008** à **03:15**

Bonjour,

non le titre de séjour allemand ne permet qu'un séjour inférieur à trois mois sur le territoire d'un autre état européen.

En effet le visa obtenu dans un état de l'UE est le visa schengen. Il permet de se déplacer dans tous les états membres de l'UE mais si votre amie souhaite séjourner plus de trois mois, il lui faut toujours un visa national de longue durée ou un permis de séjour. Il appartient aux différents pays de fixer leurs propres exigences.

Pour travailler il faut obtenir donc obtenir une carte de résident temporaire.

Restant à votre disposition